Province de Québec
District d`Arthabaska
MRC de l`Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **vingt-et-unième jour de février 2000 à 20h00** au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame France P. Couture
Monsieur Richard Pellerin
Monsieur Jean-Guy Beauvillier

sous la présidence de Monsieur Raymond St-Pierre, maire, formant quorum. Le secrétaire-trésorier est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Raymond St-Pierre et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

1-4-2000 <u>Règlement no 578-00</u>

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 578-00 concernant l'imposition pour 2000 des taxes foncières, d'affaire et de compensation, ainsi que la tarification pour les services de cueillette des ordures et de la récupération.

ADOPTÉE

2-4-2000 <u>Affectations de crédits – Dépenses incompressibles et quote-parts 2000</u>

Sur une proposition de France P. Couture, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires pendant toute l'année 2000 pour les dépenses incompressibles et les quote-parts suivantes :

a) Quote-part des dépenses de la Régie intermunicipale des Loisirs de Princeville :

- **Montant total de 219 876 $**
  Versements égaux de 54 969 $ en février, avril juillet et octobre 2000;

b) Quote-part des dépenses de la Régie intermunicipale d'Incendie de Princeville :

- **Montant total de 83 197.80 $**
  Versements de 17 700 $ en février (déjà effectué),
  de 23 898.90 $ en avril et 20 799.45 $ en juillet et octobre 2000;

c) Quote-part des dépenses de la MRC de l'Érable :

- **Montant total de 34 291.47 $**
  Versements de 17 145.73 $ en février et 17 145.74 $ en juin 2000;

d) Quote-part des dépenses à la Table de concertation agroalimentaire du Centre du Québec de 809.63 $ payable en février 2000;

e) Quote-part des dépenses du Centre local de développement de l'Érable :

- **Montant total de 26 557.18 $**
  Versements de 8 852.40 $ en février et 8 852.39 $ mars et avril;

f) Quote-part pour la relance du Mont Apic :

- **Montant total de 633.51 $**
  Versements de 316.76 $ en février et 316.75 en juin;

g) Contribution au Centre aquatique de l'Érable :

- **Montant total de 50 000 $**
  Versements égaux de 25 000 $ le 1er mars et le 1er octobre 2000

ADOPTÉE

3-4-2000 **Prévisions budgétaires 2000 de la Régie intermunicipale d'Incendie de Princeville**

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu que soit adopté le budget 2000 de la Régie intermunicipale d'Incendie de Princeville qui présente un équilibre des revenus et des dépenses de 167 200 $ et dont la participation de la Ville s'établit à 83 197.80 $.

ADOPTÉE

4-4-2000 **Prévisions budgétaires 2000 de la Régie intermunicipale des Loisirs de Princeville**

Sur une proposition de France P. Couture, appuyée par Jean-Guy Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le budget 2000 de la Régie intermunicipale des Loisirs de Princeville qui présente un équilibre des revenus et des dépenses de 607 354 $ et dont la participation de la Ville s'établit à 219 876 $.

ADOPTÉE

5-4-2000 **<u>Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel pour le déglaçage des chaussées (chlorure de sodium)</u>**

ATTENDU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un l'achat regrouper concernant l'achat de chlorure de sodium;

ATTENDU l'article 29.9.1. de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 21 février 2000;

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par France P. Couture, il est résolu unanimement :

QUE la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaires pour les activités de la municipalité, et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par le secrétaire-trésorier en date du 21 février 2000;

QUE la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

QUE la municipalité consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant un maximum de 0,4 % du montant de contrat avant taxes;

QUE copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmis à l'Union des municipalités du Québec

ADOPTÉE

6-4-2000 <u>Demande de reconnaissance d'un organisme aux fins de colportage</u>

ATTENDU l'article 9 du règlement no 565-98 relatif au colportage et au commerce de non-résidents;

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu de reconnaître l'organisme « Les Frères du Sacré-Cœur » de Victoriaville aux fins du règlement no 565-98, ledit organisme pouvant obtenir dorénavant sans frais un permis de colportage.

ADOPTÉE

7-4-2000 <u>Congé maternité</u>

Sur une proposition de France P. Couture, appuyée par Richard Pellerin, il est unanimement résolu :

1°) De retenir les services de Guillemette, Longchamps, Pellerin, c.a. pour assurer le remplacement de Louise Bergeron, secrétaire-trésorière adjointe pendant son congé de maternité pour la période du 15 mai 2000 au 3 novembre 2000;

2°) À cet effet, de nommer Johanne Tardif, de ce même bureau, secrétaire-trésorière adjointe par intérim pour cette période;

3°) D'autoriser Johanne Tardif à signer tout document pour et au nom de la Ville de Princeville en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du secrétaire-trésorier.

Il est également résolu d'accorder à Louise Bergeron, tous les congés fériés qu'elle aurait eu droit si elle n'avait pas été en congé maternité.

ADOPTÉE

8-4-2000 <u>Programme de développement résidentiel</u>

ATTENDU le programme de développement résidentiel administré par la Chambre de Commerce de Princeville;

Sur une proposition de Jean-Guy Beauvillier, appuyée par France P.Couture, il est unanimement résolu de participer au prolongement du programme par la Chambre de Commerce jusqu'au 31 décembre 2000 et d'accepter qu'une bourse additionnelle de 2 000 $ se rajoute aux cinq déjà prévues pour chaque lot de cinq (5) terrains construits.

ADOPTÉE

9-4-2000 Période de questions

Tel que prévue au deuxième alinéa de l`article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

10-4-2000 Levée de la séance

Sur une proposition de Richard Pellerin, appuyée par France P. Couture, la séance est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juaire,	Raymond St-Pierre
Secrétaire-trésorier	Maire